

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
4e séance
tenue le
mardi 16 octobre 1990
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 4e SEANCE

Président : M. KARUKUBIRO-KAMUNANWIRE (Ouganda)

SOMMAIRE

POINT 72 DE L'ORDRE DU JOUR : EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/SPC/45/SR.4

31 octobre 1990

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 72 DE L'ORDRE DU JOUR : EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS (A/45/319)

1. M. SMERAL (Tchécoslovaquie) dit que cette année la Tchécoslovaquie participe enfin à la présente session de l'Assemblée générale en tant que membre de la famille des Etats démocratiques, s'étant complètement libérée de tout vestige des anciens clichés idéologiques. La Tchécoslovaquie aborde divers problèmes internationaux dans une optique nouvelle, ce qui se reflète également dans sa participation à la présente session de l'Assemblée générale, mais reconnaît cependant qu'il y a des questions, notamment de caractère scientifique, sur lesquelles les spécialistes tchécoslovaques avaient déjà obtenu des résultats utiles, même sous le régime totalitaire précédent, qui peuvent servir de base aux activités actuelles. Il faut notamment signaler à cet égard la participation de la Tchécoslovaquie aux travaux du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.
2. La Tchécoslovaquie est membre du Comité scientifique depuis sa création en 1955 et ses chercheurs se sont acquittés de leurs responsabilités dans ce domaine en étant pleinement conscients de l'importance primordiale de cette question pour toute la planète. La Tchécoslovaquie a le plus grand respect pour le rôle joué par le Comité scientifique en matière de promotion de la santé et de protection de l'environnement, notamment lorsqu'il a attiré l'attention des Etats Membres sur la nécessité impérieuse de mettre fin aux essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère. Les efforts du Comité scientifique ont permis de conclure le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extraterrestre et sous l'eau, qui a été signé à Moscou en 1963.
3. Ces dernières années, les activités du Comité scientifique ont porté sur diverses questions relatives à l'utilisation des rayonnements à des fins médicales, aux programmes nucléaires, aux émanations de radon et de produits connexes; il a également examiné les nouvelles découvertes sur les tares congénitales (spécialement cérébrales) chez les habitants de Hiroshima et Nagasaki affectés par les rayonnements. Une autre question importante est celle de l'évaluation scientifique précise des conséquences des rayonnements causés par l'accident nucléaire de Tchernobyl.
4. L'année dernière, la Tchécoslovaquie a contribué aux travaux du Comité scientifique en fournissant des données sur l'exposition aux rayonnements ionisants des patients et du personnel médical du fait de leur utilisation à des fins diagnostiques et thérapeutiques en Tchécoslovaquie. Cette année elle fournira des données sur les radionucléides déversés dans l'atmosphère par les réacteurs nucléaires tchécoslovaques. La Tchécoslovaquie manifeste son plein appui aux activités du Comité scientifique en parrainant le projet de résolution A/SPC/45/L.2 et elle compte que ce projet sera approuvé par consensus.
5. M. VAN LIEROP (Vanuatu) prend la parole en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation régionale du Forum du Pacifique Sud et parle à ce titre au nom de l'Australie, des Philippines, de Fidji, des Iles Salomon, de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa et de Vanuatu. Les personnes étrangères

(M. Van Lierop, Vanuatu)

à cette région peuvent s'imaginer le Pacifique Sud comme un milieu maritime non contaminé, très éloigné des problèmes mondiaux, et peuvent méconnaître les énormes dangers environnementaux qui planent sur la région en raison du réchauffement global et des changements climatiques ainsi que des répercussions possibles des rayonnements ionisants causés par les essais nucléaires menés au cours des trois dernières décennies.

6. Les essais nucléaires effectués dans l'atmosphère jusqu'en 1974 ont fait considérablement augmenter le niveau de rayonnement artificiel, en particulier le strontium 90 et le césium 137, avec des effets dangereux pour la santé. Bien que ces niveaux aient diminué grâce à la cessation des essais dans l'atmosphère, l'expérience d'Hiroshima et de Nagasaki montre qu'il faudra continuer à étudier les effets à long terme de ces rayonnements.

7. Les inquiétudes des pays membres du Forum sont aggravées du fait que la France a poursuivi son programme d'essais nucléaires souterrains dans l'archipel de Tuamotu, à l'est des Iles Cook, au mépris des demandes que lui ont adressées les pays de la région pour qu'elle mette fin à ces essais.

8. La France continue à affirmer que son programme d'essais nucléaires est sans danger. Etant donné la fragilité écologique des atolls où ont lieu les explosions, il est impossible d'accepter ces assurances. Comment peut-on affirmer et encore moins garantir, qu'il n'y a pas de contamination alors que les déchets radioactifs dangereux de plus de 100 explosions nucléaires sont accumulés dans les cavités souterraines de Mururoa. Comment assurer qu'ils resteront scellés pour toujours dans l'atoll sans contaminer le milieu extérieur durant toute la vie de ces matériaux radioactifs, équivalant à 100 bombes de la puissance de celle d'Hiroshima? Il ne faut pas sous-estimer le pouvoir destructeur des explosions nucléaires successives sur la structure physique de l'atoll de Mururoa. Le fait que la France a décidé de mener en 1989 et 1990 ses essais à Fangataufa prouve que le Gouvernement français lui-même reconnaît que Mururoa n'est guère en mesure de supporter ces explosions. Il n'y a pas non plus de preuves concrètes qu'une mission scientifique ait démontré la sécurité de ces essais nucléaires comme la France l'a réaffirmé récemment devant l'Assemblée générale. L'étude de l'Organisation des Nations Unies sur les armes nucléaires qui doit être publiée prochainement indique qu'il n'existe aucune garantie quant aux conséquences environnementales d'une émission accidentelle ou à long terme de rayonnements atomiques.

9. L'opposition résolue des gouvernements et des peuples du Pacifique Sud aux essais nucléaires ne repose pas seulement sur des facteurs relatifs à l'environnement ou à la survie des populations mais représente l'expression de leur conviction qu'il n'y a place pour les armes nucléaires ni dans la région du Pacifique Sud ni dans aucune autre partie du monde. Elle répond aussi à leur appel en faveur de la conclusion urgente d'un traité mondial d'interdiction des essais, à l'importance qu'ils attachent au désarmement nucléaire et à la non-prolifération et à leur refus des propositions tendant à ce que des déchets nucléaires soient déversés dans la région. Les Etats du Pacifique Sud ont exprimé ces préoccupations devant toutes les instances internationales compétentes et les ont fait figurer dans divers accords régionaux.

(M. Van Lierop, Vanuatu)

10. En conclusion, la poursuite du programme d'essais nucléaires de la France dans la région constitue un véritable affront face aux vœux des habitants de la région et compromet la validité et l'intégrité de la coopération régionale entre les gouvernements des Iles du Pacifique. Des mesures partielles ou des déclarations comme celle que la France a faite l'an dernier, à savoir qu'elle allait ramener de huit à six le nombre d'essais nucléaires pour des raisons économiques, ne sont pas suffisantes. Les Etats membres du Forum du Pacifique Sud demandent fermement que la France mette fin à ses essais nucléaires dans la région.

11. Mme SINHA (Inde) dit que l'objectif primordial du programme nucléaire de l'Inde est le développement, le contrôle et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques, c'est-à-dire pour la production d'énergie électrique et la mise au point d'applications nucléaires dans la recherche, l'agriculture, l'industrie, la médecine et d'autres domaines. L'Inde a toujours fait porter ses efforts sur les utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques et considère que la science et la technique sont des moyens d'accélérer le développement économique.

12. L'accident tragique survenu à Tchernobyl en 1986 met en évidence les conséquences désastreuses que peuvent avoir les rayonnements ionisants pour l'être humain et l'environnement. L'Inde est consciente de la nécessité de disposer en matière nucléaire de normes de sécurité extrêmement strictes et a collaboré étroitement avec le Comité scientifique; elle a pris une part active à ses réunions annuelles ainsi qu'aux autres réunions et conférences internationales sur la question.

13. La délégation indienne espère que les Etats Membres, les institutions spécialisés et les organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres organes scientifiques nationaux ou internationaux, continueront à fournir des renseignements pertinents aux fins des études et des recherches menées par le Comité scientifique, et elle accueille avec satisfaction l'excellent rapport annuel de ce comité qui témoigne de l'importance et de l'utilité de ses travaux. La délégation indienne espère que le Comité scientifique continuera à s'acquitter de ses fonctions avec plein succès et réaffirme sa volonté de continuer à collaborer avec lui.

14. M. BUGTI (Pakistan) exprime la reconnaissance de sa délégation pour le travail que le Comité scientifique effectue depuis 35 ans. En coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Comité a apporté une contribution précieuse aux connaissances sur les rayonnements ionisants, la radioactivité et ses effets sur l'être humain et l'environnement.

15. Comme on utilise de plus en plus les rayonnements à des fins médicales, il serait bon de l'avis de la délégation pakistanaise que le Comité scientifique établisse un questionnaire sur ces utilisations afin de mettre en évidence les aspects relatifs à la sécurité.

(M. Bugti, Pakistan)

16. La délégation pakistanaise considère néanmoins que la seule façon de préserver à l'avenir l'environnement mondial des risques de contamination est de se prononcer en faveur de la suspension des explosions nucléaires de tous types, sans exception aucune. Le Pakistan est prêt à adhérer à un traité général d'interdiction des essais aux niveaux mondial, régional ou bilatéral, afin d'empêcher que la prolifération des armes nucléaires se poursuive. Les pays qui appliquent des restrictions discriminatoires, inévitables et sélectives devraient réfléchir soigneusement aux conséquences possibles de leurs actes, qui pourraient aller à l'encontre du but recherché.

17. Il importe de souligner la nécessité de protéger les installations nucléaires contre les attaques armées. Le Pakistan et l'Inde ont pris une initiative en ce sens et signé un accord à Islamabad, le 31 décembre 1988. Cet accord constitue une mesure importante de renforcement de la confiance et aura un effet stabilisateur sur la situation dans l'Asie du Sud.

18. En ce qui concerne le risque d'accidents dans les installations nucléaires, il est urgent d'arriver à un système rationnel et équitable de coopération. Les pays industrialisés doivent collaborer avec les pays en développement pour assumer l'entretien des réacteurs qu'ils exportent et doivent s'abstenir d'interdire la fourniture de pièces de rechange indispensables. La délégation pakistanaise est également opposée aux restrictions induisant le transfert de techniques nucléaires à des fins pacifiques, ce transfert étant indispensable pour les pays en développement qui souffrent d'une pénurie aiguë de combustibles traditionnels et d'autres sources d'énergie. Au Pakistan par exemple, le déficit prévu pour les 10 prochaines années est de 8 000 mégawatts de puissance installée, et l'unique solution est le recours à l'énergie nucléaire.

19. On doit regretter que certains pays, sous prétexte d'éviter la prolifération nucléaire, se soient abstenus de façon discriminatoire de communiquer des renseignements sur la sécurité des centrales nucléaires sans se soucier des conséquences désastreuses que pourrait avoir un accident dans des zones fortement peuplées. Les conséquences d'un accident se feraient sentir non seulement dans les zones avoisinantes mais aussi dans des régions et des pays éloignés. Il faut néanmoins signaler qu'on constate à l'heure actuelle une certaine amélioration à cet égard et que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a fait un effort notable pour communiquer régulièrement des informations relatives aux conditions de sécurité.

20. Compte tenu de l'importance du travail du Comité scientifique, la délégation pakistanaise demande que l'on fournisse à ce comité les ressources voulues pour qu'il puisse poursuivre sa tâche qui est des plus importantes et des plus utiles et qu'il continue à apporter sa précieuse contribution à la compréhension des effets des rayonnements.

21. Mme BIRD (Australie) rappelle que l'Australie est membre du Comité scientifique depuis sa création, en 1955, et a eu l'honneur de le présider pendant les deux années précédentes. Elle s'est donc jointe aux auteurs du projet de résolution A/SPC/45/L.2. Le Comité scientifique est un petit organe technique qui,

(Mme Bird, Australie)

depuis 35 ans, étudie et diffuse, avec efficacité des données sur les rayonnements ionisants et sur la radioactivité ambiante, ainsi que sur les effets nuisibles des rayonnements ionisants à court terme comme à long terme sur la présente génération et les générations futures.

22. Une des tâches les plus difficiles du Comité scientifique est d'évaluer de façon continue les effets radiobiologiques des rayonnements ionisants à faible dose. Les principaux rapports établis par le Comité tous les trois à cinq ans sont extrêmement utiles en ce qui concerne les sources de rayonnements et leurs effets et contiennent un grand nombre de données scientifiques détaillées et dignes de foi utilisées par des spécialistes. Vu la complexité de ses travaux, il serait bon d'allouer au Secrétariat les fonds nécessaires pour l'établissement d'une publication des Nations Unies qui présenterait la question de façon simplifiée, à l'intention de lecteurs moins avertis, comme on l'a fait en 1982.

23. Le Comité scientifique a toujours bénéficié d'une coopération internationale du plus haut niveau avec des organismes spécialisés comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation mondiale de la santé et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

24. La charge de travail du Comité scientifique étant assez lourde, il serait très utile d'officialiser la fonction de secrétaire intérimaire du Comité et de pourvoir le poste qui est vacant depuis plusieurs années.

25. Le Gouvernement australien souscrit sans réserve à l'objectif d'un désarmement nucléaire complet sous contrôle international efficace et demande à tous les Etats de se concerter au plus vite pour élaborer un traité assurant à tout jamais l'interdiction de toutes les explosions nucléaires par tous les Etats dans tous les milieux. Cet instrument permettrait de s'assurer que les arsenaux nucléaires n'augmentent pas, d'éviter la mise au point de nouveaux systèmes d'armes et la modernisation des systèmes actuels, et de concourir aux efforts faits pour empêcher la poursuite de la prolifération des armes nucléaires.

26. En décembre 1986 est entré en vigueur le Traité de Rarotonga, en vertu duquel une zone exempte d'armes nucléaires a été créée dans une grande partie du Pacifique Sud en réponse aux préoccupations des pays de la région face aux risques nucléaires. Ce traité, qui comprend trois protocoles, a été ouvert à la signature des cinq Etats détenteurs d'armes nucléaires. L'Australie se félicite de la ratification des protocoles pertinents par l'Union soviétique et par la Chine, mais déplore que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France ne les aient ni signés ni ratifiés.

27. En vertu du troisième Protocole, les signataires s'engagent à ne procéder à aucun essai d'armes nucléaires dans la zone. La poursuite des essais nucléaires de la France ne peut que préoccuper vivement les pays de la région. Pendant l'année, la France a procédé à des essais tant à Mururoa qu'à Fangataufa. L'Australie s'oppose par principe aux essais nucléaires et conteste l'affirmation selon laquelle les essais nucléaires réalisés à Mururoa et à Fangataufa, ou en quelque autre lieu de la région, ne comporte aucun danger à long terme pour la région malgré les dommages structurels causés à l'atoll.

(Mme Bird, Australie)

28. L'Australie et les pays du Pacifique Sud ont maintes fois demandé à la France de cesser son programme d'essais nucléaires dans le Pacifique Sud, non seulement parce que son objet est de mettre au point des armes nucléaires, ce que tous les Etats devraient cesser de faire, mais aussi parce que ces essais sont effectués à une grande distance de la France métropolitaine. Comme l'Australie l'a affirmé à maintes reprises, si la France considère que ces essais sont indispensables, elle devrait y procéder sur son territoire puisqu'ils sont censés ne présenter aucun danger.

29. M. KOTÉY (Ghana) appelle l'attention des membres de la Commission sur le rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, dans lequel celui-ci constate que les sources naturelles constituent l'élément principal de la dose collective, et se déclare préoccupé par le nombre de plaintes non vérifiées concernant les effets radiobiologiques de l'accident de Tchernobyl.

30. Bien que la délégation ghanéenne appuie sans réserve le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, elle est consciente de la responsabilité qu'il implique sur le plan de la sécurité. A cet égard, elle salue les efforts qu'entreprend le Comité scientifique pour bien faire connaître à tous les pays du monde les effets pernicieux des rayonnements.

31. Dans beaucoup de pays en développement, en particulier ceux dont les forêts sont en péril du fait de l'utilisation du bois comme source d'énergie, on présente l'énergie nucléaire comme une source d'énergie sûre, inépuisable et économique. Malheureusement, il est difficile de nier les graves problèmes que pose l'énergie nucléaire en raison du risque d'erreur technologique ou humaine. En conséquence, la délégation ghanéenne demande instamment à tous les gouvernements désireux de mettre en oeuvre des programmes nucléaires ou atomiques de prendre les mesures voulues pour remédier au risque d'accident, et, à ce propos, elle fait l'éloge des travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui jouit d'une grande autorité morale auprès de tous ceux qui utilisent l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

32. Par ailleurs, la délégation ghanéenne condamne les essais nucléaires de toute nature, qu'ils soient réalisés dans l'atmosphère, sur terre ou sous l'eau, et prie la communauté internationale de conserver son appui au Comité scientifique, qui est l'un des instruments de développement des connaissances et de l'expérience les plus nécessaires à la survie de l'humanité.

33. Le PRESIDENT dit que le représentant de la République arabe syrienne, qui n'était pas présent au moment de la clôture de la liste des orateurs, souhaite prendre la parole sur la question. En l'absence d'objection, il considérera que la Commission souhaite autoriser ce représentant à prendre la parole.

34. Il en est ainsi décidé.

35. M. KHANI (République arabe syrienne) dit que la délégation syrienne a bien étudié le rapport du Comité scientifique, en particulier le paragraphe 5, où le Comité a formulé l'espoir que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique continueraient à l'aider dans ses travaux, notamment en lui fournissant des informations pertinentes sur les sujets retenus pour le prochain programme d'étude, et qu'il pourrait donc, dans ses débats, s'appuyer sur un ensemble d'informations scientifiques et techniques aussi complet et à jour que possible. A cet égard, la délégation syrienne considère comme très positive la coopération qui s'est instaurée entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Comité scientifique.

36. Il faut éliminer toutes les entraves au transfert des techniques d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui est indispensable pour que les pays en développement puissent bénéficier de leurs applications médicales et industrielles. La délégation syrienne espère que le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/45/L.2 sera adopté par consensus.

37. Mme GAZEAU-SECRET (France), exerçant son droit de réponse, dit que les interventions au nom des Etats membres du Forum du Pacifique Sud, du représentant de Vanuatu, dont elle déplore le ton virulent, et de la représentante de l'Australie, mettent en cause les essais nucléaires de la France dans le Pacifique Sud. Ces déclarations sont d'autant plus surprenantes que le Gouvernement français a mené ses essais nucléaires en toute transparence et en a informé les Etats du Pacifique Sud, dont il comprend les préoccupations. La France espérait que ces Etats s'efforceraient de comprendre les exigences de sa politique nucléaire.

38. La délégation française ne répondra pas à chacune des critiques formulées, car il s'agit de questions relevant de la compétence d'autres commissions; elle se bornera à rappeler que les essais nucléaires souterrains réalisés par la France ne vont pas à l'encontre des intérêts de la région, et n'affectent pas la santé des populations qui y vivent, pas plus que l'environnement, comme plusieurs missions scientifiques internationales ont pu le constater sur place et comme il ressort de diverses publications du Gouvernement français et d'instituts de recherche.

39. Lors de l'adoption de la résolution 44/119 F, la délégation française a exposé à la communauté internationale les raisons pour lesquelles elle ne pouvait adhérer au Protocole du Traité de Rarotonga.

40. M. VAN LIEROP (Vanuatu), exerçant son droit de réponse, dit que ceux qui apprennent à plaider, s'exercent à présent: des arguments pour et contre une même cause. Il existe cependant des causes qui sont impossibles à défendre, pour des raisons morales incontestables. L'une d'elles est l'esclavage, l'autre le génocide. Pour les pays du Pacifique Sud, les essais nucléaires réalisés dans la région relèvent de cette catégorie.

(M. Van Lierop, Vanuatu)

41. Actuellement, l'idée de réconciliation s'impose partout. Les observateurs du monde entier reconnaissent aujourd'hui que le risque de guerre nucléaire entre l'Est et l'Ouest est improbable dans un avenir proche. Par conséquent, il est illogique de réaliser des essais nucléaires dans le Pacifique Sud, région dont tous les pays s'opposent énergiquement à ces essais.

42. Le représentant de Vanuatu mentionne l'appel lancé par le Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques dans son communiqué de presse No 137 du 10 octobre 1990 aux parlements et à l'opinion publique de tous les pays du monde auquel souscrivent les peuples du Pacifique Sud. Selon ce communiqué, les essais nucléaires sont devenus un problème transnational qui doit donc être abordé par toute la communauté internationale de façon que l'on parvienne à une interdiction générale et complète de ces essais.

43. Mme GAZEAU-SECRET (France), exerçant son droit de réponse, s'élève contre l'allusion à l'esclavage et au génocide faite par le représentant de Vanuatu.

44. Mme BIRD (Australie), exerçant son droit de réponse, dit que la représentante de la France demande aux pays du Pacifique Sud de comprendre les raisons qui amènent son gouvernement à réaliser des essais nucléaires dans la région. L'Australie et les autres pays du Pacifique Sud prient la France de respecter le désir, vigoureusement exprimé par les peuples de la région, de la voir renoncer à la poursuite de ses essais.

45. Le Gouvernement australien doute que ces essais n'aient pas de conséquences durables sur l'écologie. Ce n'est pas uniquement en raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement que l'Australie s'oppose à la poursuite des essais mais aussi parce qu'elle est contre les essais nucléaires, de quelque type que ce soit. Pour ces raisons, l'Australie et les autres pays de la région demandent instamment à la France d'y mettre fin.

46. M. VAN LIEROP (Vanuatu), exerçant son droit de réponse, précise que certaines pratiques sont indéfendables pour des raisons morales. Parmi celles-ci figurent l'esclavage, le génocide, et, pour les peuples du Pacifique Sud, les essais nucléaires.

47. Le PRESIDENT dit que la Commission va pouvoir se prononcer sur le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/45/L.2 auquel l'Inde et la République socialiste soviétique d'Ukraine viennent de se porter coauteurs. En l'absence d'objection, le Président considérera que la Commission souhaite adopter le projet de résolution sans procéder à un vote.

48. Le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/45/L.2 est adopté par consensus.

49. Le PRESIDENT constate que la Commission a achevé l'examen du point 72. Elle soumettra en temps voulu son rapport sur la question à l'Assemblée générale.

La séance est levée à 11 h 20.